



**COMMISSION SCOLAIRE DE  
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP**

En vigueur : Le 25 juin 2006

Approbation : Conseil des commissaires  
CC 2006-06-1294

## **RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) article 162

1. Le conseil des commissaires se réunit en séance ordinaire le troisième mardi des mois de juin et d'août et le deuxième mardi des autres mois à l'exception du mois de juillet où aucune séance ordinaire n'a lieu.
2. Les séances ordinaires du conseil des commissaires débutent à 19 h 30.
3. Les séances ordinaires du conseil des commissaires se tiennent
  - au Centre de services de Rivière-du-Loup
    - en août, novembre, février, mai et juin, dans la salle du conseil au 464, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup;
  - au Centre de services de Saint-Pascal
    - en octobre, janvier et avril, dans la salle Chanoine-Beaudet au 535, avenue de l'Église à Saint-Pascal;
  - à l'École polyvalente La Pocatière
    - en septembre, décembre et mars, à la bibliothèque de l'école au 950, 12<sup>e</sup> avenue à La Pocatière.
4. Le présent règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption et remplace le règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires adopté par le conseil des commissaires le 29 juin 1999 par la résolution CC 1999-06-183.